

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-01-03 E – VILLAGE DES GARDES
Acceptation d'une donation

Philippe BRUGERE indique avoir entendu des propriétaires du Village des Gardes qui lui ont proposé un nouveau bornage de leurs propriétés respectives, générant une donation de 80 m² à la Commune. Il est proposé d'accepter cette donation et de prendre en charge les différents actes utiles à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A P'UNANIMITE** :

- **PREND CONNAISSANCE** de l'accord intervenu entre deux riverains souhaitant préserver une entrée distincte de leurs parcelles par le chemin communal
- **ACCEPTE** le don d'une parcelle de terrain d'environ 80 m² qui sera matérialisée par un géomètre, aux frais des pétitionnaires
- **DIT** que les frais notariés liés seront à la charge de la collectivité
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget primitif 2024
- **DONNE POUVOIR** à le Maire pour signer tous les actes afférents

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 23 Février 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-21 1913603-20240224-2024-01-03-E-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024